

accompli cette tâche difficile de former une liste de candidats qui soit parfaitement acceptable aux électeurs appartenant aux différentes races et aux différents cultes qui composent notre population.

Nos lecteurs savent que le bureau de contrôle se compose du maire et de quatre contrôleurs.

Le candidat à la Mairie, choisi par le Comité des Citoyens, est le Dr J. J. Guérin, Irlandais et catholique. Son choix a été dicté par les raisons suivantes: d'après les précédents établis, c'est à un maire de langue anglaise que revenait cette année, la présidence du Conseil Municipal et, comme il y a dix-sept ans que l'honneur de la mairie n'a pas été conféré à un Irlandais, le Comité des Citoyens a cru que c'était rendre justice à nos concitoyens de cette nationalité que de désigner l'un d'eux aux suffrages des électeurs. Il y a de plus, cette raison d'élire un Irlandais catholique que cette année aura lieu à Montréal le Congrès Eucharistique qui attirera dans notre Cité un grand nombre de catholiques du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

Le Dr J. J. Guérin est un homme très estimé, très sympathique et nous ne serions nullement surpris si son élection avait lieu par acclamation.

Pour procéder au choix des candidats au bureau de contrôle, les membres du Comité des Citoyens se trouvaient en présence de difficultés sérieuses quoique non insurmontables. D'abord, le nombre de candidats désirables est presque illimité, alors que le nombre des contrôleurs est limité à quatre. Ensuite, il était nécessaire de faire en sorte que les divers faisciaux qui composent notre population aient leur représentant, toute question de politique étant écartée.

C'est ainsi que, parmi les candidats choisis, le Dr E. P. Lachapelle représente les professions libérales; M. J. M. Dupuis, ancien négociant, est le représentant des classes commerciales, comme M. J. Alvey, chef ouvrier représente la classe ouvrière. D'autre part, M. Wanklyn représente l'élément anglais, comme le Dr Guérin représente l'élément irlandais.

Nous sommes persuadés que la majorité des électeurs approuvera au jour du scrutin le choix du Comité des Citoyens qui est bien fait pour donner confiance à tous les honnêtes gens.

Le représentant de la National Corn Association au Conseil du Board of Trade, cette année, sera M. Joseph Quintal, qui est président de l'Association depuis trois ans. Il a été élu mardi dernier à l'assemblée annuelle du Comité d'Administration.

Le style d'annonce qui est naturel est le style correct. Viser à l'effet ne constitue ni le bon style ni le bon sens.

LA LOI DES BANQUES

Les amendements proposés

Il est de règle que, tous les dix ans, la Loi des Banques revienne sur le tapis pour être amendée, s'il en est besoin.

Nous sommes arrivés au bout de la période décennale et divers amendements sont actuellement devant le Parlement; nous nous proposons de les passer en revue.

D'abord, la question de l'inspection des banques par un inspecteur du gouvernement revient sur le tapis. Cet inspecteur aurait pouvoir d'examiner tous les livres, papiers, documents et billets en possession de la banque sous inspection; puis le président et les directeurs de la banque devraient fournir au dit inspecteur par écrit et sous leur signature tous les renseignements qu'il pourrait requérir d'eux.

Mais ce n'est pas tant sur les pouvoirs qui peuvent être accordés au dit inspecteur que sur le principe même de l'inspection des banques par un employé du gouvernement, que nous nous élèverons.

La loi des banques oblige les banques incorporées à fournir chaque mois un état véritable de leur situation au département des finances et nous avons vu récemment que le signataire d'un état faux pouvait aller au pénitencier.

Il y a donc une sanction à cette obligation pour chaque banque de fournir mensuellement un rapport de sa situation réelle.

L'inspection gouvernementale, n'a guère sa raison d'être, étant donné le contrôle qu'a déjà le département des finances au moyen des rapports mensuels précités. On ne peut soupçonner les banques de cacher leur situation véritable; celles qui ont disparu dans ces années dernières étaient depuis longtemps dans des embarras que n'ignorait pas le gouvernement. Ce dernier aurait pu les obliger à liquider bien avant l'époque où elles ont fermé leurs portes. On ne peut pas dire que l'inspection des banques aurait pu être un obstacle à la mauvaise administration des banques qui ont disparu.

L'inspection ne rendrait pas honnêtes des directeurs malhonnêtes, elle pourrait quelquefois faire découvrir des malversations, s'il en existait, mais seulement après coup; elle ne les empêcherait pas. Pour les prévenir, il n'y a qu'un moyen, c'est d'avoir à la tête des banques des directeurs foncièrement honnêtes et le choix des directeurs ne dépend pas du gouvernement, mais des actionnaires, c'est à eux qu'il appartient de bien savoir entre les mains de qui ils remettent la gestion de leurs intérêts.

L'inspection des banques existe aux Etats-Unis et elle n'empêche pas que de temps à autre quelque banque suspende ses paiements. Il y a une vingtaine d'an-

nées, malgré l'inspection dont elles étaient l'objet, la presque totalité des banques d'Australie furent obligées de fermer provisoirement leurs guichets.

Parmi les 29 banques qui, actuellement font affaires au Canada, il n'y en a que deux qui n'ont pas de fonds de réserve; elles sont de fondation trop récente encore pour avoir pu accumuler des profits suffisants. Les 27 autres banques qui ont ensemble un capital total payé de \$93,398,097 ont, comme fonds de réserve une somme de \$76,097,223 représentant plus de 81 p.c du montant du capital versé.

Est-ce que cette proportion du capital à la réserve n'indique pas suffisamment que nos banques, en règle générale, sont conduites et administrées d'une manière sage et prudente. Dans ces conditions, il faudrait indiquer pour quel motif il serait désirable que le gouvernement fit procéder à l'inspection des banques.

(A suivre).

LA BANQUE PROVINCIALE

L'exercice financier de cette banque s'est terminé le 31 décembre dernier, et les actionnaires ont été convoqués pour leur assemblée générale annuelle qui aura lieu le 26 janvier courant.

Les résultats de l'année écoulée qui seront soumis aux actionnaires devront leur être très agréables, puisque les profits réalisés, toutes pertes probables déduites, s'élèvent à 12.41 p.c du montant du capital payé de la banque.

Après avoir payé les dividendes habituels aux actionnaires (\$50,000) et amorti pour une somme de \$23,062, la valeur du mobilier, il a été porté une somme de \$50,000 à la réserve qui maintenant s'élève à \$350,000.

Il reste au crédit du compte de profits et pertes, en y comprenant les profits antérieurs non distribués, une somme de \$12,358.38.

Nous aurons l'occasion au moment où paraîtra le rapport de l'assemblée des actionnaires, d'étudier le bilan qui leur sera présenté.

ELECTIONS DU BOARD OF TRADE

Les mises en nomination pour les élections du Board of Trade doivent être terminées vendredi à 6 p.m. Jusqu'ici, en ce qui concerne les membres du conseil et du bureau d'arbitrage, il n'a pas encore été proposé un nombre suffisant de noms pour tous les sièges. Voici les noms de ceux qui ont été mis en nomination:

Membres du conseil (12 à élire): Jos. Quintal, par Jas. Carruthers; G. F. Benson, par Geo. E. Drummond; R. A. Brock, par G. C. Fraser; Jos. Ethier, par Albert Hébert; T. H. Newman, par Wm. McMaster; John Baillie, par C. C. Ballantyne; Huntley R. Drummond, par Robt. Melghen; David W. Campbell, par Jas.